

## Conseil municipal du 3 septembre 2024

### Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

#### 1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de juin 2024. Elles font état d'une population de 37'738 habitantes et habitants (en diminution de 8 personnes par rapport au trimestre précédent).

Quant au chômage<sup>1</sup>, la Commune comptait 796 chômeur-euse-s à fin juillet 2024 contre 836 à fin mai 2024, soit une diminution de 40 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 416 contre 403 à fin mai 2024, soit une augmentation de 13 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'212 à fin juillet 2024 contre 1'239 à fin mai 2024, soit une diminution de 27 personnes.

#### 2 3<sup>e</sup> voie autoroutière

En marge de la résolution R 357 – 24.05, qui figure également à l'ordre du jour de cette séance en raison des réponses apportées par différentes autorités, nous vous informons avoir émis un préavis défavorable dans le cadre de la consultation initiée par la Confédération, soit pour elle son Office fédéral des routes, sur le projet général « Suppression du goulet d'étranglement Bernex – Meyrin / Vernier. Hormis les réserves générales sur ce projet, le Conseil administratif a, dans son préavis circonstancié, notamment relevé que ce projet général contrevenait aux objectifs fixés dans le plan directeur communal. Il relève en outre les emprises fortes sur le secteur du Bois de la Grille, en restreignant fortement l'accès de la population à cet endroit, et d'une manière plus large les impacts sur la qualité de vie, voire la santé des habitantes et habitants de la Commune.

#### 3 Projet de centrale chaleur force au Lignon

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet dernier adressé au Département du territoire, le Conseil administratif a exprimé son extrême désaccord à un projet présenté par les services cantonaux d'implantation d'une centrale chaleur force sur le site de SIG. Alimenté par du bois de récupération, l'énergie produite serait destinée principalement à alimenter les serres, dont chacun sait qu'elles sont implantées dans la région Plan-les-Ouates / Perly-Certoux. Cette incongruité géographique tend à renforcer le sentiment que Vernier reste le lieu envisagé pour installer des infrastructures dont d'autres ne veulent pas. Cela n'est évidemment pas acceptable. Le Conseil administratif a d'ores et déjà indiqué qu'il refuserait catégoriquement ce projet.

#### 4 Actualité judiciaire

Par un arrêt du 5 juin 2024 (2C 36/2023), le Tribunal fédéral a confirmé le règlement, adopté par votre Conseil le 6 septembre 2022, interdisant l'affichage à des fins commerciales.

Notre haute Cour n'a décelé dans ce règlement « aucune atteinte inadmissible aux droits fondamentaux », pour reprendre les termes du communiqué de presse du Tribunal publié le 5 juillet dernier.

Il a en particulier confirmé que l'extension de cette interdiction sur le domaine privé, pour des affiches visibles depuis le domaine public, était nécessaire et proportionnée puisque sans cela le risque de contourner l'interdiction générale pourrait être plus facile.

Cet arrêt met un terme aux procédures initiées par différents recourants. Il confirme les analyses juridiques qui avaient été produites pour votre Conseil et la légitimité de cette action.

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Comme vous l'aurez constaté, les régies publicitaires ont d'ores et déjà travaillé à un large démantèlement des panneaux. L'Administration va s'assurer que l'ensemble des propriétaires concernés soient informés de la situation juridique prévalant dans notre Commune et se conforment aux règles en vigueur.

Par ailleurs, sur les panneaux qui subsistent, l'Administration travaille au développement de projets qui s'inscrivent dans le fil des indications fournies par le Conseil administratif et des échanges qui ont eu lieu au sujet de la motion M 247 – 23.04 « Les Verniolans s'affichent ».

5 Programme d'accompagnement groupé pour du solaire photovoltaïque : produire et consommer sa propre électricité renouvelable

Le Conseil administratif a invité les propriétaires de maisons individuelles et de petites copropriétés à bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé pour s'équiper d'une installation solaire photovoltaïque de qualité, au meilleur prix.

Les avantages : une installation clé en main adaptée aux besoins, la garantie d'un excellent rapport qualité/prix, des démarches administratives simplifiées et un suivi attentif de la demande de devis jusqu'à la mise en service de l'installation.

Une séance publique de lancement est prévue mardi 24 septembre 2024 à 19h00 à la salle des fêtes d'Avanchet-Salève. Des flyers pour cette soirée sont disponibles à l'entrée de la salle.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications